

63309 Code INSEE	Commune de Saillant 84000 COMMUNE DE SAILLANT	2025
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de membres exprimés : 8
 VOTES :
 Pour 8 Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	81 249,78
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	106 249,78
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-28 103,38
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	46 178,76
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	106 249,78
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	76 249,78
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	30 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le 07/03/2026.

sous-

A. le Saillant, le 07 Mars 26.



M. ROCHE
Maire,

[Signature of M. Roche]

Le Secrétaire de séance

[Signature of the Secretary of the session]

AR Prefecture

063-216303099-20260307-202601-BF
 Reçu le 09/03/2026